



Schéma régional de cohérence écologique

Poitou-Charentes

Résumé non technique

25 août 2015

Agence MTDA

47, av. de Ribas,
13 770 Venelles
+33 4 42 20 12 57
mtda@mtda.fr
www.mtda.fr



Photos de couvertures: ©Thierry Degen / DREAL Poitou-Charentes

PRÉAMBULE

L'article R.371-25 du code de l'environnement indique que le schéma régional de cohérence écologique, conformément à l'article L. 371-3, comporte notamment :

- Volet A - Un diagnostic du territoire régional et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale ;
- Volet B - Un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la Trame verte et bleue régionale et identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors qu'elles comprennent ;
- Volet C - Un atlas cartographique;
- Volet D - Un plan d'action stratégique ;
- Volet E - Un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- **Un résumé non technique, objet du présent document.**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
SOMMAIRE.....	4
1 OBJECTIF, CONTENU ET PORTÉE DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ECOLOGIQUE...7	
1.1 Pourquoi faire une Trame Verte et Bleue ?.....7	7
1.1.1 Un constat : la fragmentation du territoire comme cause de l'érosion de la biodiversité.....7	7
1.1.2 L'élaboration de la Trame Verte et Bleue en réponse à ce constat.....7	7
1.2 Le dispositif national et sa déclinaison régionale.....7	7
1.3 Notions fondamentales.....9	9
1.3.1 Les réservoirs de biodiversité.....9	9
1.3.2 Les corridors écologiques.....9	9
1.4 La portée juridique du SRCE.....10	10
2 LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES EN POITOU-CHARENTES : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET ENJEUX RÉGIONAUX.....11	
2.1 Le diagnostic territorial (volet A).....11	11
2.1.1 Poitou-Charentes, terre de contrastes.....11	11
2.1.2 Une forte présence de l'eau.....12	12
2.1.3 Une biodiversité très riche.....12	12
2.1.4 Des milieux remarquables, reconnus pour leur biodiversité.....14	14
2.1.5 Une biodiversité fragilisée par les activités socio-économiques.....14	14
2.1.6 Poitou-Charentes, un territoire très fragmenté.....15	15
2.2 Les enjeux régionaux relatifs à la préservation ou à le remise en bon état des continuités écologiques (volet B).....16	16
2.2.1 Enjeu général et transversal concernant les continuités écologiques : le changement climatique.....16	16
2.2.2 Enjeu transversal pour la mise en œuvre du SRCE : l'amélioration de la connaissance naturaliste.....16	16
2.2.3 La fonctionnalité des continuités écologiques dans l'espace rural.....16	16
2.2.4 La gestion durable du trait de côte, des milieux littoraux et des zones humides.....17	17
2.2.5 La fonctionnalité des continuités aquatiques (longitudinales, latérales) et des vallées.....17	17
2.2.6 La limitation de l'artificialisation et de la fragmentation du territoire.....18	18
2.2.7 L'intégration de la nature dans les tissus urbains et périphériques.....18	18
3 LES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE.....19	
3.1 Sous-trames.....19	19
3.2 Réservoirs de biodiversité.....21	21

3.3 Corridors écologiques.....	22
3.4 L'atlas cartographique au 1/100.000ème (volet C).....	26
3.4.1 Comment lire l'atlas cartographique au 1/100.000ème ?.....	26
3.4.2 Cartes de synthèse régionale schématiques des éléments de la trame verte et bleue.....	27
3.5 Les objectifs associés aux composantes de la TVB.....	32
4 LE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE (VOLET D).....	33
4.1 O1 : Orientation transversale pour l'amélioration des connaissances.....	34
4.2 O2 : Orientation transversale pour la prise en compte effective des continuités écologiques.....	34
4.3 O3 : Assurer la fonctionnalité des continuités écologiques dans l'espace rural.....	35
4.4 O4 : Gérer durablement le trait de côte, les milieux littoraux et les zones humides.....	36
4.5 O5 : Assurer la fonctionnalité des continuités aquatiques et des vallées.....	36
4.6 O6 : Limiter l'artificialisation et la fragmentation du territoire.....	37
4.7 O7 : Intégrer la nature dans les tissus urbains et périphériques.....	38
5 LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU SRCE.....	39



Rappel du cadre réglementaire

L'article R.371-31 du Code de l'environnement précise que le résumé non technique présente de manière synthétique l'objet du schéma, les grandes étapes de son élaboration, les enjeux du territoire régional en termes de continuités écologiques et les principaux choix ayant conduit à la détermination de la trame verte et bleue régionale. Il intègre également la carte de synthèse régionale schématique des éléments de la trame verte et bleue mentionnée à l'article R. 371-29.

1 OBJECTIF, CONTENU ET PORTÉE DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

1.1 POURQUOI FAIRE UNE TRAME VERTE ET BLEUE ?

1.1.1 UN CONSTAT : LA FRAGMENTATION DU TERRITOIRE COMME CAUSE DE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

Malgré les engagements pris par les gouvernements du monde entier en 2002 pour réduire de manière importante le rythme actuel d'appauvrissement de la biodiversité, son déclin se poursuit, voire s'accélère. Il est estimé que mille espèces disparaissent chaque année sur notre planète.

La fragmentation des grands ensembles naturels s'avère être l'une des principales causes de la perte de la biodiversité. Elle a pour effet de réduire la taille des territoires disponibles pour les espèces et d'isoler les populations les unes des autres. Au-delà de la préservation des milieux naturels eux-mêmes, c'est donc la possibilité de circulation entre ces milieux, agencés au sein d'un paysage, dont dépend la survie de nombreuses populations animales et végétales.

1.1.2 L'ÉLABORATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE EN RÉPONSE À CE CONSTAT

La mise en place de la Trame Verte et Bleue constitue une étape nouvelle dans la préservation de la biodiversité. L'approche de la Trame Verte et Bleue se veut globale : au-delà de la préservation des habitats et espèces remarquables, elle a pour objectif d'assurer les conditions nécessaires aux espèces ordinaires comme exceptionnelles, afin que celles-ci puissent accomplir leur cycle vital. Pour cela, les espèces ont besoin de se déplacer. Cette capacité est garante du brassage génétique des populations, facteur déterminant pour maintenir ou améliorer leur état de conservation. Cette capacité doit également favoriser les adaptations liées au changement climatique.

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement durable du territoire, complémentaire des démarches existantes de préservation des milieux naturels. Elle a notamment pour objectifs de freiner la dégradation et la disparition des milieux naturels et de les relier entre eux pour former un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national.

1.2 LE DISPOSITIF NATIONAL ET SA DÉCLINAISON RÉGIONALE

Le dispositif « Trame Verte et Bleue », issu du Grenelle de l'Environnement a pour objectif de maintenir et de restaurer le réseau écologique. Il est composé d'orientations nationales, des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) élaborés dans chaque région, et de leurs déclinaisons dans les documents de planification, en particulier les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU, cartes communales).

Le SRCE est un document de cadrage régional pour maintenir et restaurer les continuités écologiques à l'échelle d'une région. Son contenu réglementaire est fixé par l'article L.371-3 du Code de l'environnement. Il doit identifier :

- Les composantes de la Trame Verte et Bleue régionale (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, obstacles au fonctionnement écologique du territoire), sous la forme d'un atlas cartographique au 1/100.000^{ème} ;
- Les enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques régionales.

Pour répondre à ces enjeux, un plan d'action stratégique et des outils adaptés sont proposés afin de concourir à une meilleure prise en compte des continuités écologiques, dans le but de les préserver, voire de les restaurer.

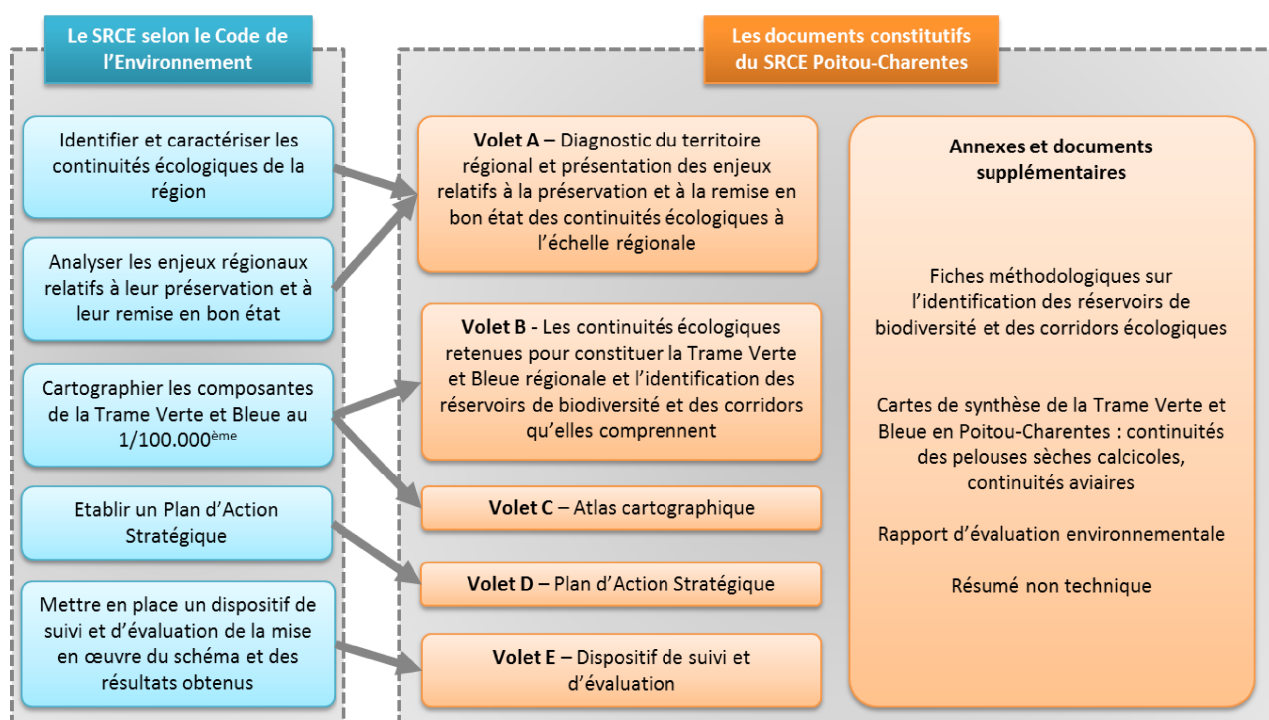


Figure 1. Composition du SRCE Poitou-Charentes

1.3 NOTIONS FONDAMENTALES

La Trame Verte et Bleue s'appuie sur deux éléments fondamentaux : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ; les deux associés forment les continuités écologiques.

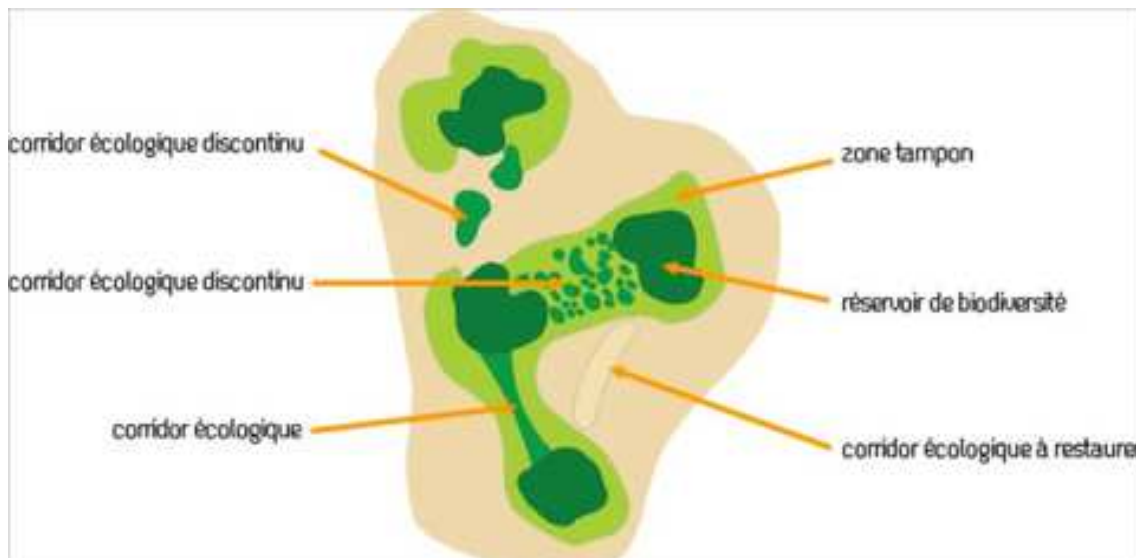


Figure 2. Composantes de la continuité écologique (Sources : DREAL PACA)

1.3.1 LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Ce sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, ordinaire ou exceptionnelle, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations.

1.3.2 LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Les corridors écologiques jouent un rôle primordial dans la préservation de la biodiversité, pour trois raisons essentielles :

- Pour rechercher de la nourriture, des partenaires, des zones de repos ou de reproduction, les individus ont besoin de pouvoir se déplacer ;
- Pour rester viables, les populations doivent pouvoir se rencontrer et échanger leurs gènes afin d'assurer un brassage génétique conséquent et limiter les risques de consanguinité ;
- Lorsqu'une espèce disparaît d'un site, les corridors écologiques contribuent à sa recolonisation à partir d'un autre site.

1.4 LA PORTÉE JURIDIQUE DU SRCE

Certaines personnes publiques visées à l'art. L.371-3 du Code de l'environnement (collectivités, groupements de collectivités et État) doivent **prendre en compte**, au sens juridique du terme, le SRCE dans leurs décisions relatives à des documents de planification, projets ou infrastructures linéaires susceptibles d'affecter les continuités écologiques.

Prendre en compte signifie qu'avant de prendre la décision d'approuver un document de planification, d'autoriser ou de réaliser un projet, la personne publique doit s'assurer de l'impact qu'aura cette décision sur les continuités écologiques identifiées dans le SRCE. Les impacts positifs seront ceux qui contribueront à préserver, gérer ou remettre en bon état les milieux nécessaires aux continuités. À l'inverse, les impacts négatifs sont ceux qui contribueraient à dégrader (ne pas préserver, ne pas gérer) ou à ne pas remettre en bon état ces milieux. Dans ce cas, la personne publique doit indiquer comment elle a cherché à éviter et réduire les impacts négatifs ou les compenser s'il demeure des impacts non réductibles.

La notion de prise en compte est le plus faible niveau de la hiérarchie des normes, après la compatibilité et la conformité (plus fort des niveaux).

Par rapport à la notion de compatibilité, la notion de prise en compte permet à une personne publique de s'écarter des objectifs du SRCE à condition de le justifier.

Par rapport à la notion de conformité qui fixe un objectif et impose les moyens, la notion de prise en compte fixe les objectifs (des milieux en bon état formant des continuités écologiques) et confie à la personne publique le soin de déterminer les moyens appropriés pour atteindre les objectifs. Pour cette raison, on ne trouvera pas dans le SRCE d'informations fournies à l'échelle cadastrale qui serait l'échelle nécessaire pour une décision de classement dans un PLU, par exemple.

Le SRCE donne un cadre régional de mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. Il constitue un document de connaissance sur les continuités écologiques et a pour objectif de faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les plans, programmes et projets en adéquation avec les enjeux et les orientations régionales énoncées par le SRCE.

2 LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES EN POITOU-CHARENTES : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET ENJEUX RÉGIONAUX

2.1 LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL (VOLET A)

2.1.1 POITOU-CHARENTES, TERRE DE CONTRASTES

La région Poitou-Charentes se caractérise par une grande diversité de paysages, associée à des habitats variés accueillant une richesse faunistique et floristique remarquable. Entre îles et continent, élevage et grandes cultures, bocages et plaines ouvertes, vallées et plateaux, Poitou-Charentes est une terre de contrastes, qu'il est essentiel de préserver.

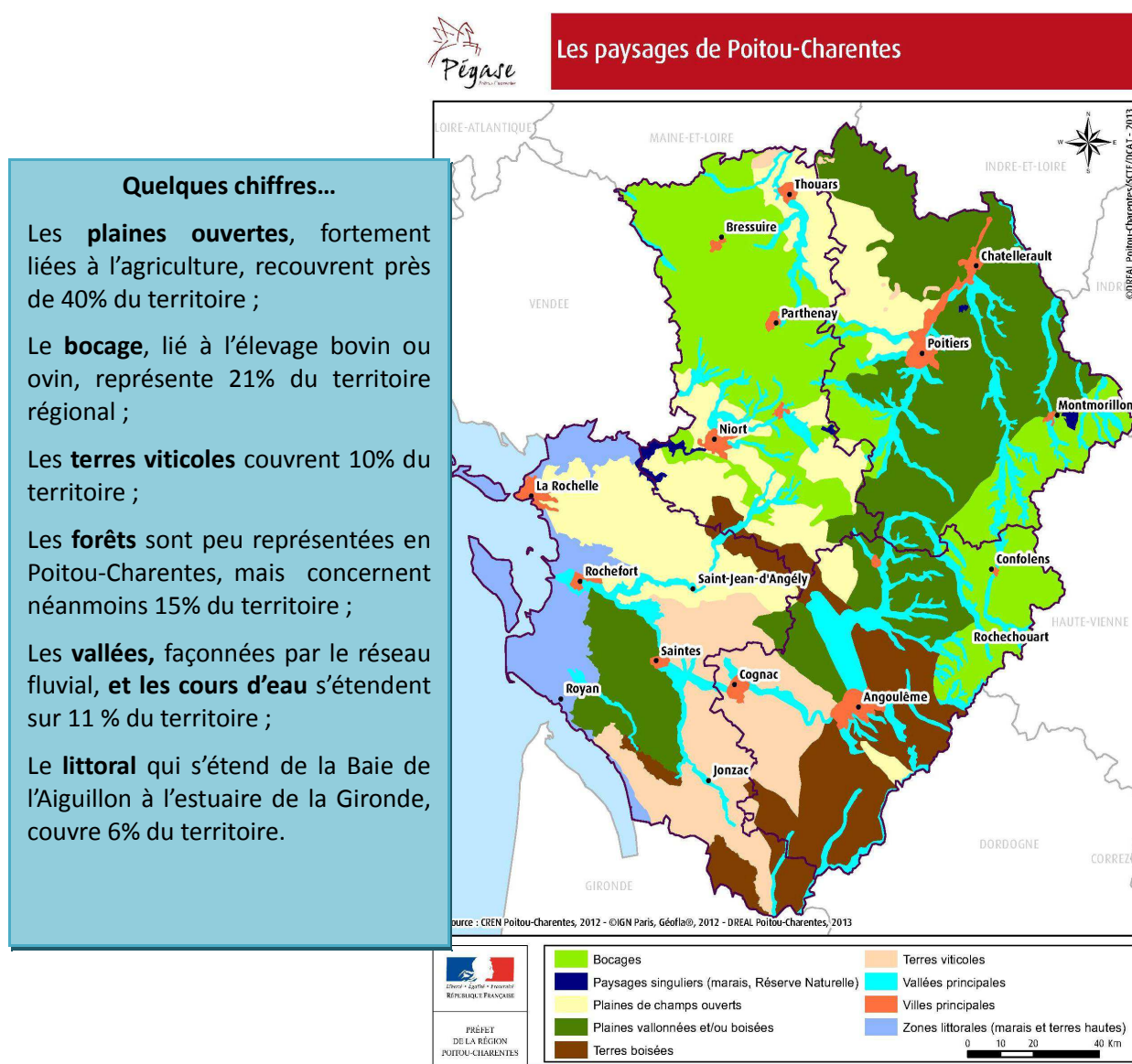


Figure 3. Les paysages de Poitou-Charentes (Sources : CREN Poitou-Charentes, 2012)

La position géographique de la région dans le contexte national, sa richesse géologique, sa particularité climatique, son histoire et les activités humaines contribuent au modelage du territoire et de ses paysages. La diversité des productions agricoles notamment participe grandement à la spécificité paysagère du territoire. Toutefois, une forte tendance à l'homogénéisation et à l'intensification des productions agricoles est actuellement constatée avec notamment le recul de l'élevage extensif, menaçant ainsi cette diversité, propre à la région.

2.1.2 UNE FORTE PRÉSENCE DE L'EAU

Réparti sur sept bassins versants principaux, le réseau hydrographique du territoire picto-charentais est très dense et présente une longueur cumulée de 7 260 km de cours d'eau, 17 074 km avec le petit chevelu, les têtes de bassins et les ruisseaux.

La région se caractérise également par la présence de marais, littoraux pour la plupart, qui s'étendent sur une surface cumulée de 110 000 ha. Cette particularité confère à la région une responsabilité concernant la préservation des zones humides. A noter que le marais du Fier d'Ars détient le label RAMSAR.

De par sa géologie, sous-sol majoritairement karstique et fracturé en dehors des massifs cristallins, la région est confrontée à un déficit structurel de ressources en eau tant souterraines que superficielles.

2.1.3 UNE BIODIVERSITÉ TRÈS RICHE

La région Poitou-Charentes accueille une faune variée, les ordres vertébrés et invertébrés étant bien représentés sur le territoire.

Les vertébrés comptent des mammifères emblématiques, tels que le Vison d'Europe, la Loutre d'Europe ou le Grand rhinolophe, pour lesquels la région possède une responsabilité particulière vis-à-vis de leur conservation. Les oiseaux, notamment les oiseaux d'eau, sont bien représentés, sur le littoral ou dans les marais, tandis que l'Outarde Canepetière est présente en plaines ouvertes. De nombreux poissons protégés au niveau national sont présents dans les cours d'eau et sur la façade littorale de Poitou-Charentes, l'Anguille européenne et l'Esturgeon européen par exemple. La région est également remarquable pour sa population de reptiles : la Cistude d'Europe, une petite tortue en déclin à l'échelle européenne, est encore bien présente dans la région. Enfin, les amphibiens représentent un enjeu de préservation à travers des espèces menacées telles que le Triton crêté, le Crapaud calamite ou encore le Sonneur à ventre jaune.

Les invertébrés comprennent les mollusques d'eau douce ou marine (la Grande mulette, pour laquelle la région possède un rôle important du fait de la population qu'elle accueille), les crustacés, dont l'Ecrevisse à pattes blanches, les arachnides et les insectes. La région accueille une grande part des populations de Leste à grands stigmas ou l'Oedipode des salines.

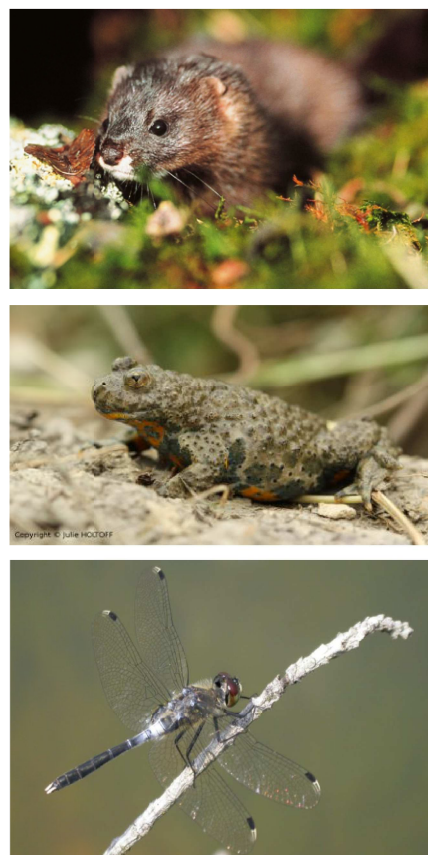


Figure 3. De haut en bas : Vison d'Europe ; Sonneur à ventre jaune, Leucorrhine à front blanc (© Philippe Jourde – LPO)



Figure 3. De haut en bas : Renoncule à feuilles d'ophioglosse (© Thierry Degen –DREAL Poitou-Charentes), Oeil d'Or (©Charentes-Nature)

Concernant les espèces floristiques, la région accueille de nombreuses espèces végétales patrimoniales.

Les plantes à fleurs sont représentées par les arbres et les plantes herbacées. Ces dernières sont remarquables par leur diversité et par les types d'espèces rencontrés : on trouve en Poitou-Charentes des espèces méditerranéennes (Ciste de Montpellier), montagnardes (Lis martagon) ou encore boréales (Iris de Sibérie). Près d'un tiers des espèces floristiques sont menacées, mais la région possède encore de belles populations de fleurs rares à l'échelle nationale : Renoncule à feuilles d'ophioglosse, Euphrasie de Jaubert, Littorelle des étangs.

Les algues, encore peu connues, sont présentes notamment sous la forme d'algues vertes des genres *Codium* et *Enteromorpha*. Les champignons sont très variés dans la région : 3000 espèces ont été répertoriées, certaines très rares comme l'Inocybe de Patouillard. Les lichens restent assez méconnus. La présence d'espèces remarquables comme le silverskin lichen ou l'Oeil d'or ont été observées. Les données sur les mousses sont anciennes (20ème siècle). Les sphaignes, caractéristiques des tourbières, sont les mieux connues. La région abrite également des fougères, dont certaines bénéficient d'un statut de protection national ou régional.

Quelques chiffres...

La région compte une grande diversité d'espèces. On recense par exemple :

- ✓ 1921 espèces de plantes ;
- ✓ 96 espèces de mammifères ;
- ✓ 26 espèces de chauves-souris ;
- ✓ 332 espèces d'oiseaux ;
- ✓ 62 espèces de poissons ;
- ✓ 15 espèces de reptiles ;
- ✓ 22 espèces d'amphibiens (dont deux introduites) ;
- ✓ 171 espèces de mollusques ;
- ✓ 243 espèces d'araignées (et 219 potentiellement présentes) ;
- ✓ 111 espèces de papillons ;
- ✓ 68 espèces de libellules.

2.1.4 DES MILIEUX REMARQUABLES, RECONNUS POUR LEUR BIODIVERSITÉ

En Poitou-Charentes, une partie importante du territoire héberge des espaces reconnus pour leur biodiversité. Ces espaces bénéficient de statuts juridiques différents.

Protection au titre d'un texte international ou européen	1 site RAMSAR (Marais du Fier d'Ars), couvrant une superficie de 4452 ha
	26 Zones de Protection Spéciale (Directive Oiseaux – Natura 2000), soit 9,51% du territoire
	63 Zones Spéciales de Conservation (Directive Habitats Faune Flore – Natura 2000), soit 6,74% du territoire
Protection réglementaire	7 Réserves Naturelles Nationales (RNN) couvrant une superficie de 9769 ha
	2 Réserves Naturelles Régionales (RNR) couvrant une superficie de 174 ha
	38 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), couvrant une superficie de 9872 ha
	1 Réserve Biologique intégrale (RBI), couvrant une superficie de 2579 ha
	1 Réserve Biologique dirigée (RBd), couvrant une superficie de 25,80 ha
	En dehors des Réserves de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) imposées par les statuts des ACCA, on compte une superficie de 2600 ha
Protection de type « Maîtrise foncière »	108 sites gérés par le CREN, couvrant une superficie de 8630 ha, dont 1168 ha en propriété
	Plusieurs milliers d'hectares désignés en ENS : 136 ha en Charente, 2500 ha en Charente-Maritime, 78 ha dans la Vienne...
	Plusieurs milliers d'hectares gérés par le Conservatoire du Littoral : 2000 ha sur les rives de la Gironde, 1300 ha dans le Marais de Brouage, 1000 ha sur la presqu'île d'Arvert, 600 ha sur l'île de Ré
Porté à connaissance d'inventaires	578 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I, couvrant une superficie de 224900ha
	59 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II, couvrant une superficie de 461900ha
	22 Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

2.1.5 UNE BIODIVERSITÉ FRAGILISÉE PAR LES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

La région Poitou-Charentes est une région dynamique, et les activités qui s'y développent ont potentiellement des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels.

L'évolution de l'agriculture, activité majeure de la région, transforme le paysage par l'homogénéisation des parcelles, l'abandon de l'élevage et des prairies au profit de la culture céréalière, la diminution de certains

éléments comme les haies et les arbres isolés. L'intensification générale des pratiques entraîne également des risques de pollution et de surexploitation de la ressource en eau susceptibles de dégrader les milieux naturels. Au contraire, des pratiques agricoles adaptées contribuent à la préservation de la biodiversité par le maintien de milieux ouverts.

Les activités liées au littoral tendent à s'intensifier : les activités portuaires, le développement du tourisme et des activités de loisir, qui s'accompagne d'une augmentation de la fréquentation et des transports, contribuent à consommer les ressources naturelles et fragilisent le milieu. Le développement de la pêche à pied de loisir, l'utilisation d'intrants en agriculture et en pisciculture peuvent modifier la qualité des milieux côtiers et la biodiversité qui s'y trouve, et impacter certaines activités dont la conchyliculture.

La production et le transport d'énergie (hydro-électricité, éolien, photovoltaïque, électrique, nucléaire) a des impacts directs sur la faune et la flore par la consommation d'eau, les obstacles au passage de l'avifaune, ou les emprises au sol.

A ces perturbations s'ajoutent celles encore plus marquées liées à l'urbanisation et aux infrastructures de transport, qui quadrillent le territoire de cette région de transit, au carrefour du sud et du nord de l'Europe. Les effets potentiels du changement climatique sont également à anticiper, du fait de l'augmentation des températures et des niveaux de la mer qui pourraient bouleverser l'équilibre des écosystèmes du fait des déplacements des espèces et des impacts possibles sur le littoral.

Ces constats mettent en évidence l'importance d'identifier les réseaux écologiques. Leur préservation permettra en outre de répondre aux enjeux actuels et futurs de développement économique, dans un contexte où le changement climatique pourrait entraîner des évolutions conséquentes sur le territoire régional.



Figure 3. De gauche à droite : Activités touristiques sur le littoral (© Destinations Poitou-Charentes); éolienne du parc du parc d'Aussac-Vadalle en Charente (© Phil Messelet) ; activités agricoles (© MFR17)

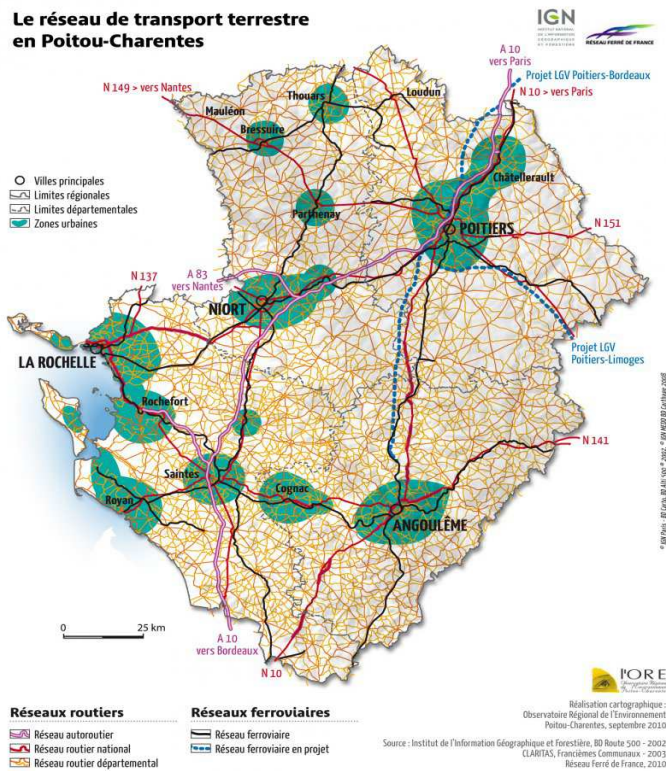
2.1.6 POITOU-CHARENTES, UN TERRITOIRE TRÈS FRAGMENTÉ

L'artificialisation du territoire est une problématique importante en Poitou-Charentes.

L'urbanisation s'étend aux dépens des terres agricoles, particulièrement autour des agglomérations (Poitiers, Niort, La Rochelle, Angoulême) et sur le littoral, très attractif pour les populations et également en termes de résidences secondaires. Cela a pour conséquence la disparition de zones de vie pour les espèces, la diminution des prairies et des éléments (arbres, haies) contribuant au maillage écologique du territoire, et l'établissement d'obstacles au déplacement des espèces.

Les axes ferroviaires et routiers qui quadrillent la région peuvent entraîner une mortalité importante de la faune, l'impossibilité de traverser ces infrastructures, l'artificialisation des milieux et la perte d'habitats, et des pollutions sonores, visuelles et chimiques pouvant perturber le cycle de vie de certaines espèces.

Les dispositifs de passage à faune et les dépendances vertes, qui contribuent à réduire l'impact des infrastructures linéaires de transport sur la biodiversité, restent encore à développer.



Trafic moyen journalier annuel 2010
en Poitou-Charentes (flux>5000 veh/j)



Figure 3. A gauche : Infrastructures de transports en Poitou-Charentes (Sources : ORE, 2010); à droite : Trafic journalier annuel moyen (Sources : SATR, MEDDE, IGN, Geofia, 2012)

2.2 LES ENJEUX RÉGIONAUX RELATIFS À LA PRÉSERVATION OU À LA REMISE EN BON ÉTAT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES (VOLET B)

L'identification des enjeux du territoire régional s'est basée sur un travail de concertation avec les acteurs locaux. Au total, sept enjeux ont été retenus, dont deux sont transversaux et cinq sont thématiques et spécifiques.

2.2.1 ENJEU GÉNÉRAL ET TRANSVERSAL CONCERNANT LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES : LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La région Poitou-Charentes est fortement concernée par le changement climatique. L'ensemble des scénarios s'accordent sur une diminution du nombre de jours pluvieux et une hausse plus ou moins importante des températures. Une hausse de 1 à 1,4°C pour 2030 globalement sur l'année et de 1,3 à 2°C pour 2050 pourrait être observée en Poitou-Charentes. Cette modification de la pluviométrie et la hausse de température peuvent perturber fortement l'équilibre des écosystèmes de Poitou-Charentes.

En visant à préserver et remettre en bon état les continuités écologiques, le SRCE de Poitou-Charentes participe à améliorer la perméabilité des espaces et faciliter le déplacement des espèces vers des milieux plus favorables notamment vers le nord et en altitude. Maintenir une diversité de continuités écologiques peut

également faciliter l'adaptation des espèces au changement climatique. Enfin la TVB peut jouer un rôle en milieu urbain pour la lutte contre les effets du changement climatique.
Le changement climatique peut à l'inverse constituer un facteur limitant.

2.2.2 ENJEU TRANSVERSAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SRCE : L'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE NATURALISTE

Les connaissances naturalistes sont en constante amélioration. Néanmoins, de nombreuses lacunes persistent et les connaissances disponibles souffrent de limites à l'échelle tant régionale que locale. A ce titre, l'amélioration des connaissances représente un enjeu auquel le plan d'action du SRCE doit s'efforcer de répondre, conformément à l'article R.371-28 du code de l'environnement.

Les principaux manques de connaissance concernent certains habitats ou espèces, certains secteurs géographiques, la fonctionnalité des milieux... La traduction cartographique (SIG) et la mise à disposition de la connaissance s'avèrent nécessaires. Trois domaines particuliers de connaissance sont ressortis du travail de consultation : l'état de conservation des espèces et habitats de Poitou-Charentes, la centralisation des données sur la mortalité de la faune sauvage sur le réseau fragmentant, et le suivi/la veille sur les espèces envahissantes.

2.2.3 LA FONCTIONNALITÉ DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS L'ESPACE RURAL

L'espace rural est un ensemble regroupant différents types de milieux : principalement naturels, agricoles ou les abords des secteurs faiblement urbanisés.

Toutes les sous-trames terrestres du SRCE sont concernées par cet enjeu.

- Les milieux bocagers : l'enjeu est le maintien de l'activité d'élevage permettant de maintenir de façon rentable ce type de structure ;
- Les plaines ouvertes : préservation contre la fragmentation, modes d'exploitation compatibles avec la biodiversité (maintien des zones de repos ou de nidification, préservation des ressources alimentaires...), réduction du risque de collision avec les infrastructures ;
- Les forêts et landes : préservation contre la fragmentation, reconnexion des grands ensembles entre eux, développement de plans de gestion favorables à une bonne fonctionnalité, préservation des lisières ;
- Les pelouses sèches calcicoles : identification des entités de petites surfaces, préservation contre l'enfrichement, compréhension des interactions entre les grands secteurs calcicoles...
- Pour les milieux aquatiques, la question porte sur la morphologie des cours d'eau, souvent modifiée par les activités humaines, aussi bien du fait de l'influence des ouvrages dans les cours d'eau que des modifications des tracés naturels.

2.2.4 LA GESTION DURABLE DU TRAIT DE CÔTE, DES MILIEUX LITTORAUX ET DES ZONES HUMIDES

La région Poitou-Charentes se caractérise par son domaine littoral comprenant les vasières, les prés salés, les dunes, les marais, ainsi que par ses zones humides littorales. Ces milieux doivent faire face à différentes pressions : fréquentation touristique, érosion, urbanisation, abandon des systèmes traditionnels, pollutions.

Les principaux enjeux retenus concernant ces habitats typiques de la région picto-charentaise sont les suivants :

- Le maintien d'activités traditionnelles (aquaculture, saliculture, élevage extensif) favorables à l'entretien du milieu et le maintien d'une gestion adaptée ;
- La préservation contre les pressions anthropiques (urbanisation, drainage...) ;
- La préservation des milieux littoraux (dunes, forêts littorales) et des continuités sur le cordon littoral ;
- La limitation des impacts de la fréquentation humaine sur les milieux littoraux ;
- La lutte contre les pollutions, quelle que soit leur origine.

2.2.5 LA FONCTIONNALITÉ DES CONTINUITÉS AQUATIQUES (LONGITUDINALES, LATÉRALES) ET DES VALLÉES

La région Poitou-Charentes porte une responsabilité particulière pour les migrateurs amphihalins du fait de sa large façade océanique, ses nombreux estuaires, canaux et ruisseaux donnant sur les marais littoraux.

Par ailleurs, les vallées alluviales, bordées de formations boisées, constituent des habitats riches en espèces et de précieux corridors paysagers pour les espèces inféodées aux cours d'eau.

La préservation des vallées alluviales, de la naturalité des espaces du lit majeur des cours d'eau, l'amélioration de la transparence écologique du lit mineur (pour les espèces et les sédiments), le maintien ou la restauration des corridors pour le Vison et la Loutre, la gestion des espèces exotiques envahissantes, sont autant d'enjeux que la région Poitou-Charentes a relevé pour préserver la fonctionnalité des cours d'eau et des milieux qui leur sont associés.

2.2.6 LA LIMITATION DE L'ARTIFICIALISATION ET DE LA FRAGMENTATION DU TERRITOIRE

La surface totale des terres artificialisées en 2010 en Poitou-Charentes est de près de 258 000 ha soit environ 10 % du territoire régional. Entre 2006 et 2010, les surfaces artificialisées ont progressé de 5 % soit environ 12 500 ha. Afin de limiter l'artificialisation du sol et la fragmentation des territoires par le développement de l'urbanisation ou la mise en œuvre de grands projets d'infrastructures de transports, la région picto-charentaise a identifié les enjeux suivants :

- Le maintien ou la restauration des continuités écologiques dans les milieux artificialisés ;
- La prise en compte des besoins de continuités écologiques pour les espèces lors de la mise en place de nouvelles infrastructures ;
- L'amélioration de la perméabilité des éléments fragmentants existants en mettant en place des mesures adaptées pour réduire les ruptures de connectivité ;
- La réduction des risques de collisions avec les infrastructures, notamment lorsqu'elles sont situées sur les corridors de déplacement des espèces.

2.2.7 L'INTÉGRATION DE LA NATURE DANS LES TISSUS URBAINS ET PÉRIPHÉRIQUES

La mutation des espaces urbains et périurbains a entraîné l'apparition de nouveaux milieux, offrant de nouvelles niches susceptibles d'accueillir différentes espèces. Il peut s'agir par exemple de parcs urbains, de jardins particuliers, de friches, de terrains vagues... Certains milieux naturels, comme des coulées vertes ou les

berges d'un cours d'eau, ont également été inclus dans la trame urbaine et offrent des niches écologiques favorables à l'accueil de la biodiversité.

Toutefois, les politiques d'aménagement placent rarement ces espaces au centre de leurs préoccupations, limitant ainsi les logiques de connexion avec les milieux naturels urbains ou extra-urbains.

Afin de pallier les pressions s'exerçant sur la nature en ville, six enjeux ont été mis en évidence :

- La préservation des espaces naturels et agricoles urbains et périurbains, et leur mise en valeur comme des espaces naturels de transition ;
- La prise en compte renforcée des besoins écologiques des espèces dans les nouveaux aménagements ;
- La réduction des nuisances portant atteintes aux besoins écologiques des espèces (gestion différenciée des espaces verts...) ;
- L'amélioration de la connectivité entre les milieux à enjeux en augmentant la transparence entre les espaces verts ou naturels urbains ;
- Un meilleur accompagnement des acteurs de l'aménagement et de la construction ;
- La sensibilisation et l'éducation des populations sur la place de la nature en ville.

3 LES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

3.1 SOUS-TRAMES

Chaque région travaille selon la méthode la plus adaptée aux spécificités de son territoire pour élaborer son SRCE. En Poitou-Charentes, cinq sous trames¹ ont été retenues afin de mieux identifier le réseau écologique régional. Elles sont représentatives des entités paysagères régionales et se rattachent aux grandes continuités nationales. Elles ont été définies sur la base du diagnostic régional (volet A), et avec l'aide des acteurs du territoire réunis en séminaire régional en septembre 2011.

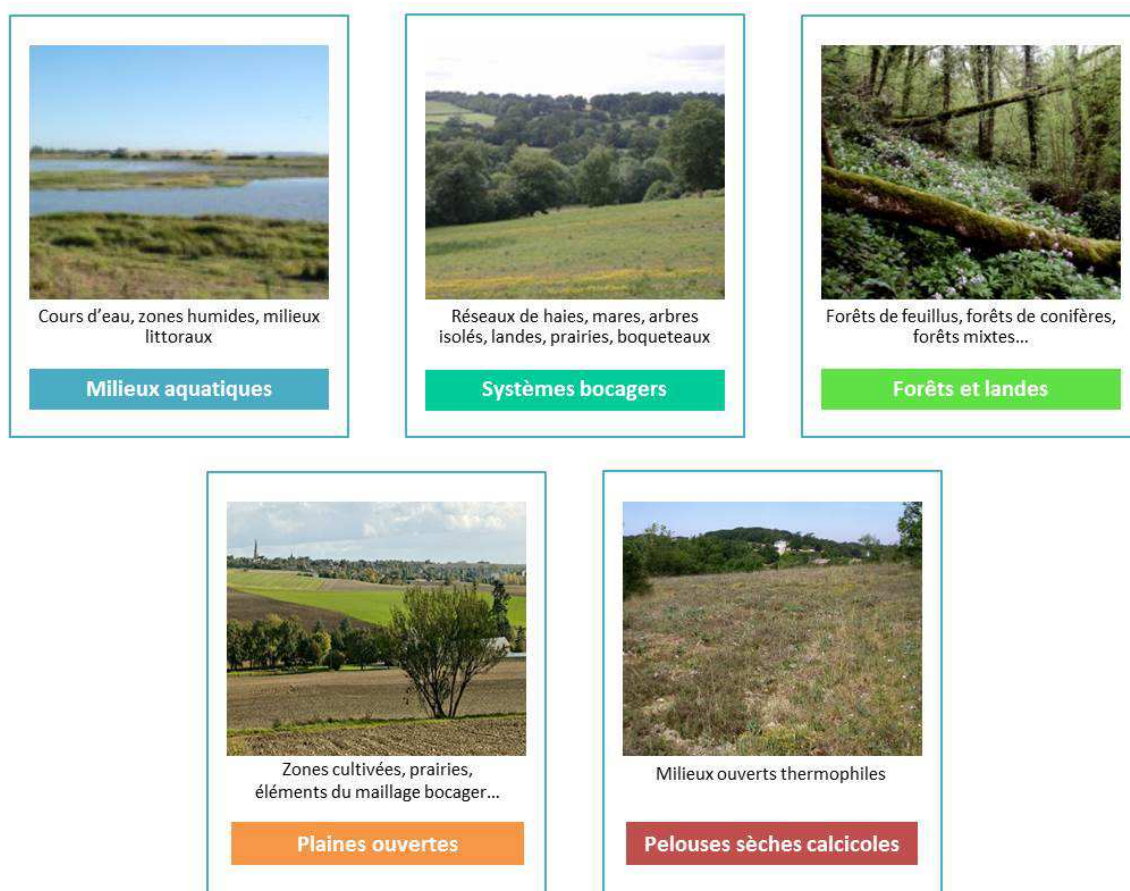


Figure 4. Les différentes sous-trames retenues en Poitou-Charentes (©Poitou-Charentes Nature pour toutes les sous-trames sauf Plaines ouvertes/©Catherine Aubel, Caroline Bigot et Michel Collin - Cabinet Outside pour la sous-trame Plaines ouvertes)

1

Sur un territoire donné, une sous-trame représente l'ensemble des espaces composés par un même type de milieu et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés. Ils sont composés de réservoirs de biodiversité, de corridors et autres espaces fréquentés régulièrement par les espèces typiques des espaces considérés.

3.2 RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Basée sur l'analyse de l'occupation du sol et complétée par la prise en compte de la localisation des espèces, la méthodologie mise en œuvre pour identifier les réservoirs de biodiversité à l'échelle régionale vise l'identification objective, homogène et standardisée du réseau écologique du territoire.

La méthode mise en œuvre s'articule en 4 étapes principales, différentes selon les sous-trames :

- **Identification des territoires de plus forte potentialité** : selon les sous trames, cela se fait à partir de l'occupation des sols, ou bien des prélocalisations disponibles ou réalisées spécifiquement pour le SRCE ;
- **Qualification des objets cartographiques** repérés à l'étape précédente en prenant en compte d'autres informations : données naturalistes faune flore, zonages ou inventaires réglementaires, etc. Ces données ont ensuite permis de hiérarchiser les territoires précédents à l'aide d'une **analyse multicritères** ;
- **Présentation des réservoirs de biodiversité pré-identifiés** ainsi obtenus et discussions en **groupe de travail**, permettant ainsi d'ajuster les résultats obtenus au regard de la connaissance des partenaires régionaux ;
- **Travaux complémentaires** : vérification de la bonne prise compte des zonages et inventaires obligatoires aux termes de la loi Grenelle et ajustement si nécessaire. Ajustement des contours de chaque réservoir pour assurer la cohérence avec le rendu au 1/100.000^e, affectation de nom, et constitution d'une base de donnée SIG.

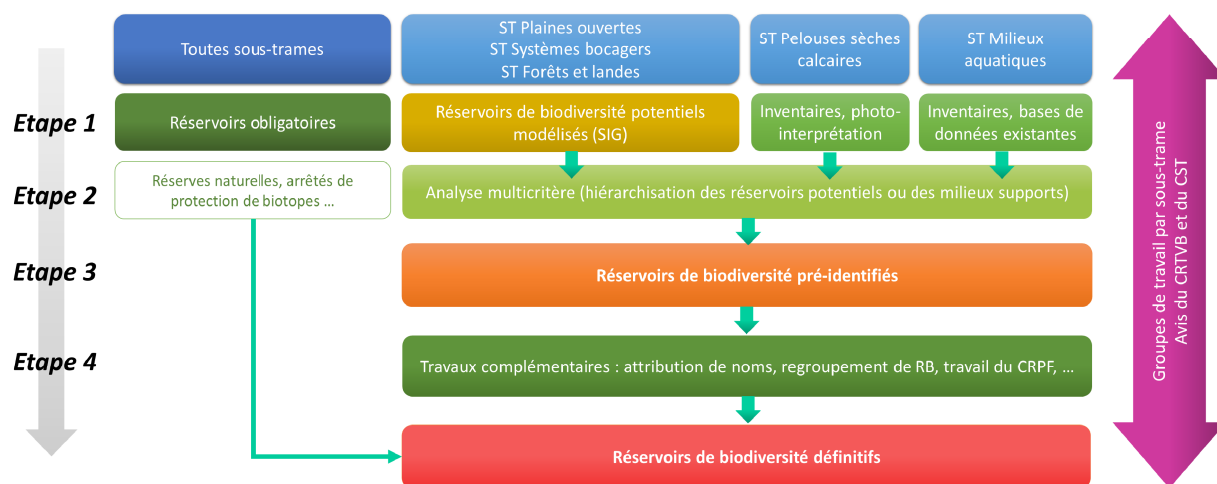


Figure 4. Sources d'identification des réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité de la région Poitou-Charentes ont été identifiés de manière différente selon les sous-trames :

- Modélisation et analyse multicritères pour les Systèmes bocagers, Plaines ouvertes et Forêts et landes ;
- Recueil de données disponibles (inventaires, photo-interprétation, zonages existants...) et analyse multicritères pour les Pelouses sèches calcicoles et les Milieux aquatiques.

Les résultats obtenus ont ensuite été ajustés en groupes de travail.

La synthèse du nombre et de la superficie des réservoirs de biodiversité (RB) des sous-trames de la composante verte, et de la composante bleue est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Sous-trame de la composante verte	Nombre de RB	Superficie des RB
Systèmes bocagers	241	457.730 ha
Forêts et landes	437	348.933 ha
Plaines ouvertes	12	265.504 ha
Pelouses sèches calcicoles	401	10.755 ha

Composante bleue	Éléments de la composante	Nombre de RB	Superficie (en ha) ou longueur (km)
Composantes surfaciques			
Zones humides	Marais, vallées, autres secteurs humides	180	240.894 ha
Milieux littoraux	Milieux littoraux continentaux	54	78 899 ha
	Estrans	4	39 292 ha
Composante linéaire			
Cours d'eau		22 073	13 300 km

3.3 CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Après identification des réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, couloirs empruntés par la faune et la flore pour se déplacer entre les réservoirs, doivent être mis en évidence.

En fonction des sous-trames, les corridors ont été obtenus de différentes manières :

- Par la modélisation cartographique pour les sous-trames « Forêts et landes » et « Systèmes bocagers » ;
- Par la prise en compte des inventaires naturalistes pour la sous-trame « Pelouses sèches calcicoles » ;
- Par la prise en compte des cours d'eau dans leur intégralité pour la sous-trame « Milieux aquatiques ».

Au final, trois types de corridors ont été représentés en Poitou-Charentes :

- **Corridors linéaires**, obtenus par la méthode du chemin de moindre coût, qui relient des groupes de réservoirs de biodiversité en eux. Ce travail fait notamment ressortir des corridors à l'échelle de représentation régionale ;
- **Zones de corridors diffus**, qui sont les zones favorables au déplacement des espèces entre réservoirs de biodiversité. Ce travail permet de faire ressortir les zones potentielles de corridors à l'échelle de l'Atlas au 1/100 000.
- **Corridors en pas japonais**, qui ne concernent que la sous-trame « Pelouses sèches calcicoles ».

Les corridors diffus et les chemins de moindre coût sont « multi-trames ». Ils ont été déterminés à partir de carte de frictions, modélisant les potentiels de déplacement des espèces, établis pour les sous-trames « Forêt et Landes » et « Systèmes bocagers ». Ces cartes ont été enrichies par la prise en compte des secteurs humides les plus favorables, issus de l'analyse multicritères menée dans le cadre du SRCE (à partir des prélocalisations des SDAGE). Les corridors identifiés s'affranchissent donc de la notion de sous-trame.

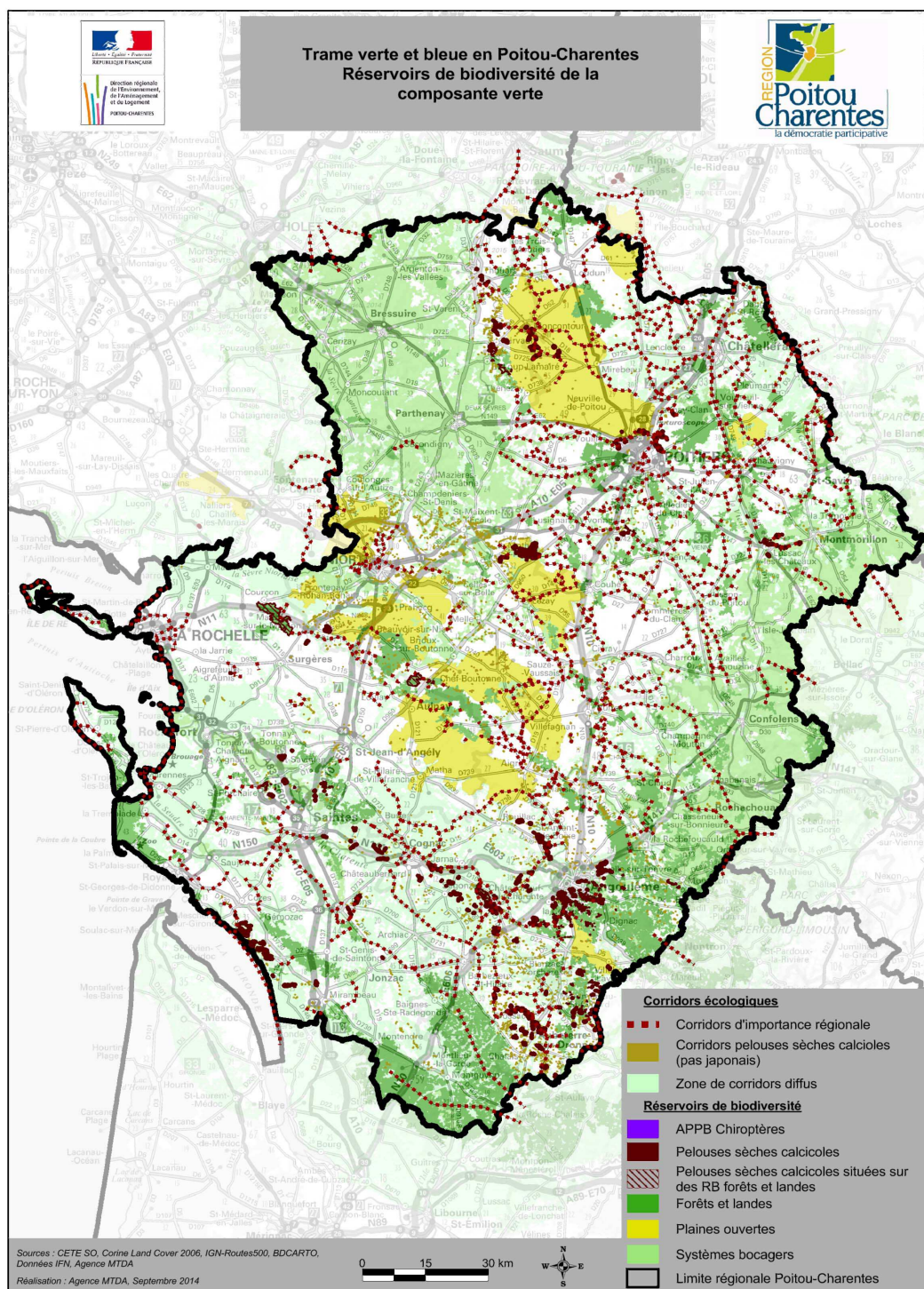


Figure 5. Cartographie de la composante verte

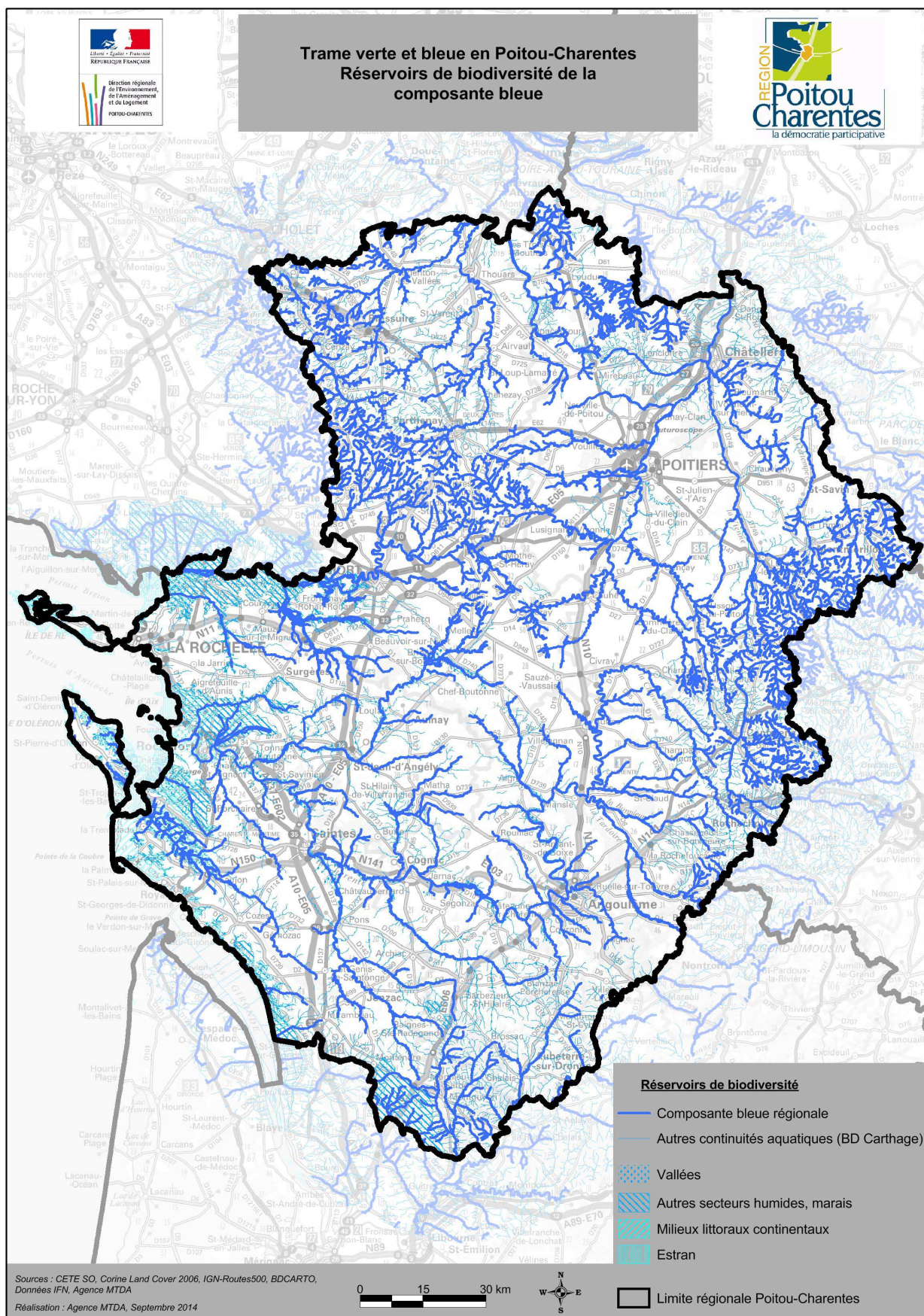


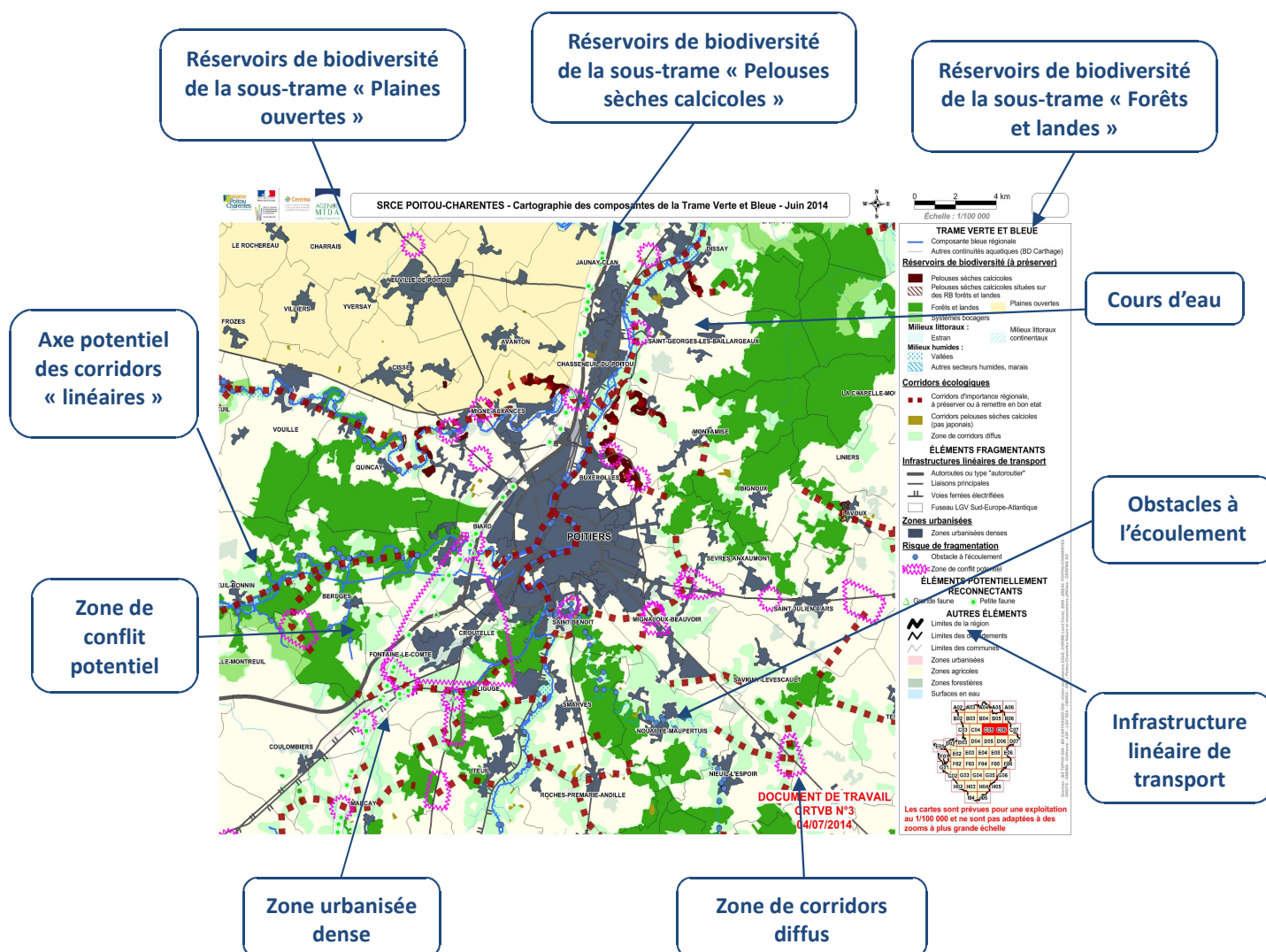
Figure 6. Cartographie de la composante bleue

3.4 L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE AU 1/100.000^{ÈME} (VOLET C)

3.4.1 COMMENT LIRE L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE AU 1/100.000^{ÈME} ?

Le SRCE comporte un atlas cartographique à l'échelle du 1/100.000^{ÈME}. Ces cartes constituent une représentation des composantes de la TVB à cette échelle. L'atlas constitue un document cadre pour orienter les déclinaisons locales des continuités écologiques. Il ne peut prétendre à être une représentation parfaite et exhaustive. En conséquence les composantes de la Trame Verte et Bleue ne peuvent pas être utilisées telles quelles pour les travaux des documents d'urbanisme. Les déclinaisons locales doivent nécessairement s'appuyer sur des analyses réalisées à la bonne échelle de territoire, éventuellement complétées d'inventaires d'espèces ou d'habitats et en associant les acteurs du territoire à la définition précise des continuités écologiques locales, ainsi que de leurs fonctionnalités (au regard des éléments fragmentants potentiels).

Commentaire de la légende d'un extrait de l'atlas cartographique:



3.4.2 CARTES DE SYNTHÈSE RÉGIONALE SCHÉMATIQUES DES ÉLÉMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Trois cartes de synthèse ont été réalisées afin de représenter de façon schématique les éléments de la trame verte et bleue de la région Poitou-Charentes :

- Cartographie de la synthèse régionale schématique des continuités régionales terrestres et aquatiques
- Cartographie de la synthèse régionale schématique des continuités aviaires
- Cartographie de la synthèse régionale schématique des continuités de pelouses calcicoles

Synthèse régionale schématique des continuités régionales terrestres et aquatiques

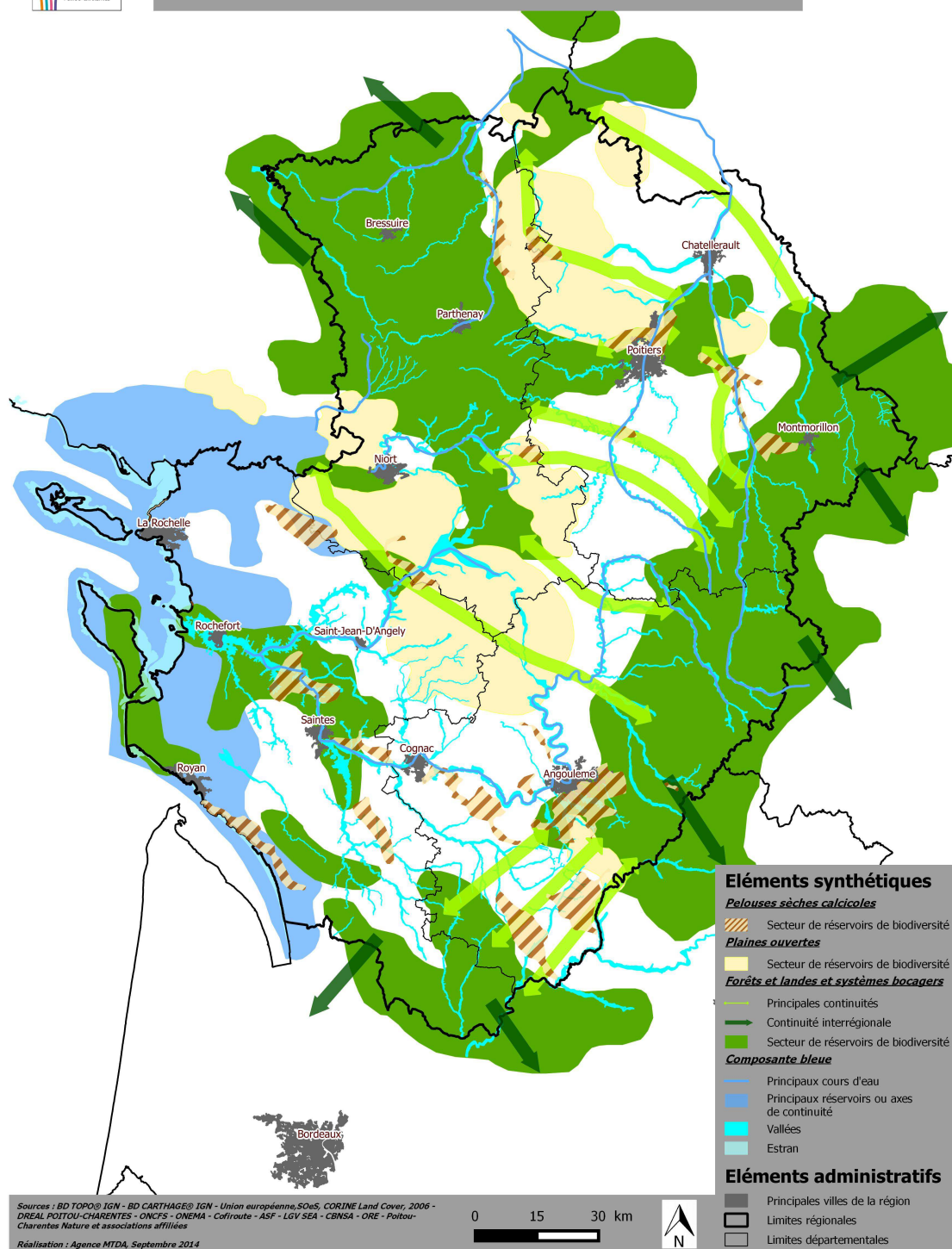


Figure 7. Cartographie de la synthèse régionale schématique des continuités régionales terrestres et aquatiques

La déclinaison des enjeux régionaux conduit à identifier des grandes continuités terrestres, principalement orientées selon un axe nord-ouest / sud-est, reliant les deux entités bocagères de la région. On peut notamment citer : la sylve d'Argenson, le seuil du Poitou et au sud de Poitiers.

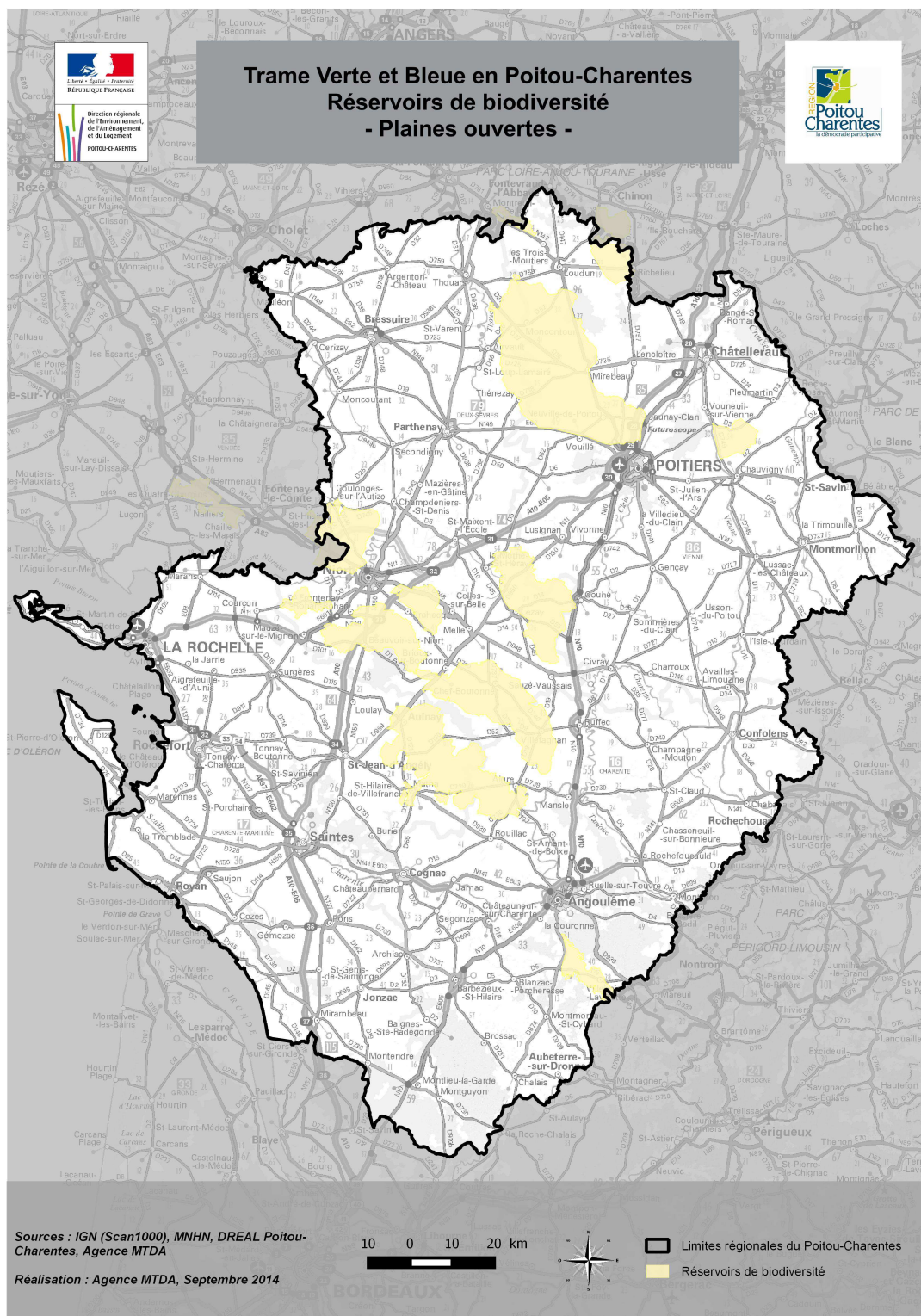


Figure 8. Cartographie de la synthèse régionale schématique des continuités aviaires

Les migrations de l'avifaune suivent deux couloirs principaux sur la région Poitou-Charentes : le long du littoral notamment du fait de la présence des espaces rétrolittoraux et par l'intérieur des terres sur l'axe des plaines ouvertes. On observe également des mouvements locaux d'oiseaux entre les réservoirs de biodiversité correspondant aux plaines ouvertes (ZPS), dont les trajectoires sont plus ou moins bien connues.

Synthèse régionale schématique des continuités de pelouses calcicoles en pas japonais

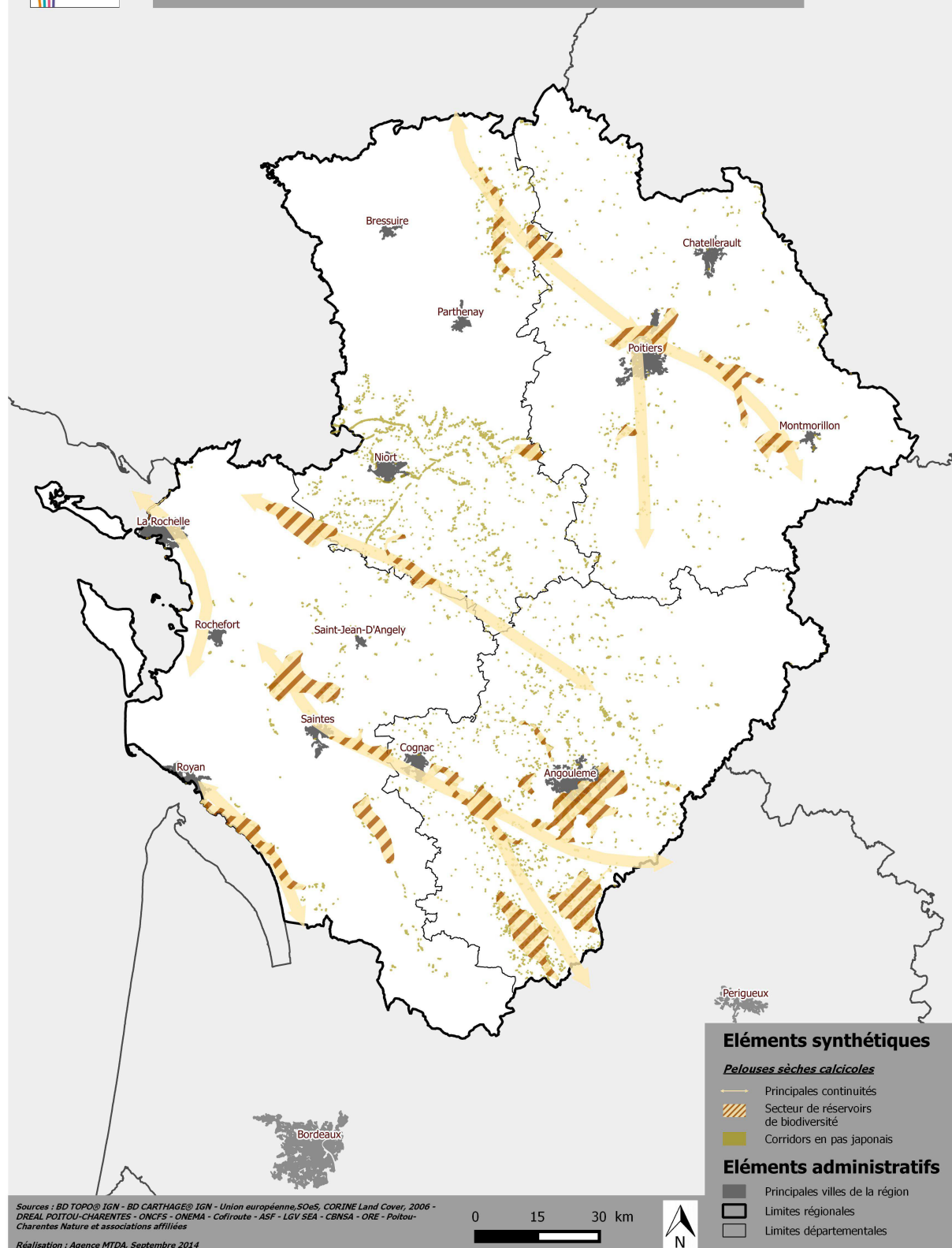


Figure 9. Cartographie de la synthèse régionale schématique des continuités de pelouses calcicoles

Les continuités régionales des pelouses calcicoles s'organisent le long du littoral et de l'estuaire de la Gironde (falaises calcaires), le long de la vallée de la Charente (bordures calcaires de la vallée), de la sylve d'Argenson et des pelouses du Lussacois jusqu'à la vallée du Thouet.

3.5 LES OBJECTIFS ASSOCIÉS AUX COMPOSANTES DE LA TVB

Selon le décret du 27 décembre 2012 relatif à la Trame verte et bleue, des objectifs de préservation ou de remise en bon état doivent être définis pour toutes les composantes.

Les réservoirs de biodiversité, qui sont les espaces considérés comme présentant les meilleures fonctionnalités pour les espèces, sont tous affectés d'un objectif de préservation.

La distinction entre préservation ou remise en état n'a pas pu être réalisée en matière de corridors, faute de connaissances suffisantes et systématiques sur la fonctionnalité des corridors obtenus dans le cadre des travaux du SRCE. L'affectation de l'un ou l'autre des objectifs de préservation ou de remise en bon état des corridors écologiques devra être précisé au cas par cas à partir des connaissances locales dans le cadre des travaux de déclinaison de la TVB aux diverses échelles de territoires.

4 LE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE (VOLET D)

Le Plan d'Action Stratégique est un document de cadrage qui a vocation à aider les acteurs locaux à mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue en conservant une cohérence régionale, et à favoriser la déclinaison en actions opérationnelles et locales.

Ses objectifs sont les suivants :

- Expliciter la prise en compte du SRCE dans les activités, les politiques et les projets locaux ;
- Faciliter la mise en œuvre de la TVB, de manière cohérente à l'échelle régionale ;
- Mettre en cohérence et en synergie les politiques publiques de préservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire ;
- Contribuer à la stratégie régionale de préservation de la biodiversité.

Le Plan d'Action n'emporte par lui-même aucune obligation de faire ou de ne pas faire à l'égard des acteurs locaux. Les actions seront mises en œuvre dans le respect des compétences respectives des acteurs concernés et des procédures propres aux outils mobilisés. De plus, le Plan d'Action Stratégique n'a pas vocation à proposer l'exhaustivité des actions dans le domaine de la gestion et de la remise en bon état des continuités écologiques.

En Poitou-Charentes, le Plan d'Action Stratégique est structuré autour de 7 orientations répondant aux enjeux identifiés :

O1 : Orientation transversale pour l'amélioration des connaissances

O2 : Orientations transversales pour la prise en compte effective des continuités écologiques

O3 : Assurer la fonctionnalité des continuités écologiques dans l'espace rural

O4 : Gérer durablement le trait de côte, les milieux littoraux et les zones humides

O5 : Assurer la fonctionnalité des continuités aquatiques et des vallées

O6 : Limiter l'artificialisation et la fragmentation du territoire

O7 : Intégrer la nature dans les tissus urbains et périphériques

Chaque orientation est déclinée en un ou plusieurs objectifs, pour lesquels des actions sont proposées. Pour chaque action, le SRCE propose une liste non exhaustive des porteurs de projets potentiels ainsi que des outils mobilisables.

Le changement climatique ayant été identifié comme un enjeu transversal du SRCE, le Plan d'Action Stratégique s'attache à identifier les actions y répondant par un symbole spécifique.

Enfin, chaque objectif est illustré par des exemples d'actions pour la préservation des continuités écologiques, mises en place à l'échelle locale. Ces « zooms » ont une valeur informative sur le type d'action qu'il est possible de mettre en place, sur les porteurs de projets potentiels, et sur les acteurs concernés.

4.1 O1 : ORIENTATION TRANSVERSALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

L'élaboration du SRCE a mis en évidence le besoin en Poitou-Charentes de compléments d'informations multiples caractérisant les continuités écologiques, à l'échelle régionale ou locale et le besoin de compléter la connaissance sur les secteurs où la donnée naturaliste est manquante, sur les groupes d'espèces les moins connus, sur les caractéristiques de certains milieux (zones humides...), sur l'état de conservation des espèces et des habitats, sur les espèces exotiques envahissantes, ainsi que sur les points noirs et les éléments fragmentant le territoire. **L'amélioration des connaissances et leur diffusion constituent en Poitou-Charentes un enjeu très fort pour la prise en compte des continuités écologiques dans l'aménagement du territoire.**

Neuf actions sont proposées pour répondre à ce premier axe, dont trois sont identifiées pour leur effet sur le changement climatique.

Exemple d'action proposée :

« Poursuivre les efforts de capitalisation des connaissances en vue de l'actualisation du SRCE en favorisant la coordination des producteurs de données naturalistes pour acquérir des données sur les secteurs et espèces déficitaires en information et sur le déplacement (dispersion) des espèces. »

4.2 O2 : ORIENTATION TRANSVERSALE POUR LA PRISE EN COMPTE EFFECTIVE DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Cet axe a pour objectif de sensibiliser et former pour assurer la prise en compte des continuités écologiques et de faciliter la mise en œuvre des actions en leur faveur.

La mise en œuvre effective de la Trame Verte et Bleue sur le territoire ne peut se passer d'une appropriation collective locale, nécessitant notamment une compréhension de tous les acteurs du territoire, et à toutes les échelles, ainsi qu'un accompagnement pour la mise en œuvre concrète.

De plus, la mise en œuvre du SRCE passe d'abord par la structuration d'un dispositif d'accompagnement notamment pour les acteurs de l'aménagement du territoire. Cet accompagnement pourra prendre des formes diverses selon les demandes des partenaires : mise à disposition de documents et de guides techniques, explications et conseils sur les pratiques favorables à la biodiversité, démarche participative, informations et accompagnement des porteurs de projets par les services métiers de l'État ou de la Région.

Dix actions sont proposées pour répondre à ce deuxième axe.

Exemples d'actions proposées :

- « Mettre en synergie ou développer des programmes de sensibilisation sur l'importance de la biodiversité et la prise en compte des continuités écologiques pour les élus et les acteurs de l'aménagement du territoire (notamment SCOT, PLU(i), et cartes communales), les bureaux d'étude, les administrations dont judiciaire, etc. »

- « Apporter une aide méthodologique aux porteurs de SCOT, PLU et cartes communales, ainsi qu'aux bureaux d'études, pour la prise en compte du SRCE et des continuités écologiques »

4.3 O3 : ASSURER LA FONCTIONNALITÉ DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS L'ESPACE RURAL

Cet axe est décliné en cinq objectifs :

- Préserver le bocage et les espaces agricoles favorables à la biodiversité ;
- Préserver les espaces forestiers et de landes ;
- Préserver les pelouses sèches ;
- Préserver les milieux à enjeux pour les chiroptères et les connexions aériennes ;
- Restaurer la connectivité des milieux à enjeu terrestre.

L'agriculture participe pleinement à la structuration paysagère et à la qualité écologique des territoires. De même, les forêts et les milieux ouverts intra-forestiers associés sont le siège d'une biodiversité importante. Toutefois, ces deux milieux font parfois l'objet de pratiques de gestion pas toujours favorables à la faune et à la flore.

Les landes et les pelouses sèches, quant à elles, constituent des espaces remarquables et abritent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques protégées et/ou patrimoniales. Elles souffrent aujourd'hui d'une forte régression.

Afin de préserver les continuités écologiques, il semble en premier lieu essentiel d'œuvrer pour le maintien de ces milieux caractéristiques de Poitou-Charentes, territoires de chasse, de reproduction ou de repos de nombreuses espèces.

Afin que ces espèces puissent se déplacer pour accomplir leur cycle vital, les corridors écologiques terrestres et aquatiques doivent être préservés ou restaurés, en prenant en compte les spécificités de chaque type de milieux traversés.

De même, il est impératif de prendre en compte les déplacements aériens dans la Trame Verte et Bleue, afin de prévenir et lutter contre les collisions liées au trafic routier, aux lignes haute tension et aux éoliennes, touchant particulièrement les oiseaux et les chiroptères.

Enfin, la région héberge 26 espèces de chauves-souris sur les 34 espèces connues en France. Le SRCE souhaite œuvrer pour leur protection ; cela passe par la préservation de leurs gîtes de reproduction et de leurs territoires de chasse.

Vingt actions sont proposées pour cet axe, dont quatre œuvrent pour la lutte contre les changements climatiques.

Exemples d'actions proposées :

- « Préserver les haies et les infrastructures agro-écologiques, encourager et favoriser leur gestion raisonnée, promouvoir et développer leur multifonctionnalité »

- « Accompagner la préservation et la gestion des cavités majeures de Poitou-Charentes et des territoires de chasse »

- « Inciter à la plantation de haies, boqueteaux, boisements et toutes infrastructures agro-écologiques, jachères mellifères. Maintenir et conforter les éléments fixes du paysage dans les espaces agricoles. »

4.4 O4 : GÉRER DURABLEMENT LE TRAIT DE CÔTE, LES MILIEUX LITTORAUX ET LES ZONES HUMIDES

Cet axe est traité par deux objectifs : préserver le littoral et préserver les zones humides.

Le littoral et les îles picto-charentaises ne constituent qu'une partie limitée de la superficie régionale mais concentrent des enjeux très forts, d'autant que la façade atlantique régionale présente des marais rétro-littoraux exceptionnels par leur superficie et leur richesse écologique reconnue à l'échelle nationale. Néanmoins, le littoral subit de façon continue de fortes pressions démographiques, urbaines ou touristiques, naturelles (tempête, inondations), ou encore physiques (érosion du trait de côte), pouvant altérer les continuités écologiques.

Concernant les zones humides, la région compte plus de 118 000 ha de zones humides (en eau douce, salée ou saumâtre), dont plusieurs d'importance majeure dans les marais littoraux. Elles sont aujourd'hui en forte régression. Les causes de dégradation sont nombreuses : développement de l'urbanisation, assèchement, déprise agricole diminuant notamment le pâturage, drainage, retournements de prairies humides, sylviculture intensive en peupleraies, exploitation de sables ou de graviers, aménagements hydrauliques, les prélèvements excessifs dans les ressources en eau, les pollutions, l'eutrophisation, ou la prolifération des espèces exotiques envahissantes.

Quatorze actions sont proposées pour répondre à ces objectifs, dont six œuvrent pour la lutte contre les changements climatiques.

Exemples d'actions proposées :

- « Préserver le milieu dunaire et ses fonctionnalités avec une limitation des pratiques de fixation des dunes pour la protection des biens et des personnes : les mouvements naturels de sable étant nécessaires au maintien de la biodiversité propre à ce type de milieu »
- « Inventorier les zones humides de manière plus fine, à l'échelle de la commune (notamment des zones de petite taille et celles en tête des bassins versants) pour une meilleure connaissance des zones à préserver. Des économies d'échelle sont à réaliser en mutualisant les inventaires »

4.5 O5 : ASSURER LA FONCTIONNALITÉ DES CONTINUITÉS AQUATIQUES ET DES VALLÉES

Cet axe fait l'objet de trois objectifs :

- Préserver les milieux humides et aquatiques ;
- Restaurer la connectivité des milieux humides ;
- Préserver et restaurer les connexions entre les milieux aquatiques et terrestres.

La région Poitou-Charentes comptabilise plus de 17 000 km de cours d'eau avec le petit chevelu, les têtes de bassin versant et ruisseaux, bénéficiant des milieux humides associés. Les espèces inféodées aux milieux aquatiques sont affectées par la disparition ou l'altération de ces milieux et la progression d'espèces exotiques.

Les infrastructures de déplacements, les activités humaines, l'urbanisation, installés historiquement dans les vallées ou à proximité des cours d'eau, impactent les continuités longitudinales aquatiques mais aussi latérales, affectant ainsi de nombreuses espèces (poissons migrateurs, poissons sédentaires, mammifères comme la Loutre ou le Vison d'Europe). La présence d'une ripisylve stratifiée, diversifiée est un facteur

favorable au bon fonctionnement écologique des cours d'eau, et plus largement une morphologie fonctionnelle des cours d'eau est un élément essentiel du bon état des masses d'eau. Parmi ces facteurs morphologiques, la continuité dans le lit mineur fait déjà l'objet d'actions directement portées par la réglementation, les plans d'actions nationaux, et les travaux des districts administratifs (SDAGE) ou des SAGE. Il convient d'accompagner l'ensemble de ces démarches.

Dix-neuf actions sont proposées pour répondre à ces objectifs, dont quatre participent à la lutte contre les changements climatiques.

Exemples d'actions proposées :

- « Accompagner la préservation et la gestion du lit majeur et milieux humides associés au cours d'eau (espace de mobilité du cours d'eau, zones humides associées...) : acquisition foncière, gestion adaptée de ces milieux, mise en place de dispositifs et programmes d'actions... »

- « Améliorer et gérer les ouvrages pour limiter leurs impacts sur la faune et la flore aquatiques, sur le transit sédimentaire, entretien des dispositifs de franchissement... »

- « Promouvoir et favoriser les actions de préservation ou de restauration des continuités latérales des cours d'eau (lit majeur) et les zones humides rivulaires, y compris en milieu urbain par des aménagements mixtes »

4.6 O6 : LIMITER L'ARTIFICIALISATION ET LA FRAGMENTATION DU TERRITOIRE

Cet axe fait l'objet de deux objectifs :

- Améliorer la transparence des infrastructures et des ouvrages, équipements et projets d'aménagement vis-à-vis de la Trame Verte et Bleue ;
- Lutter contre les nuisances altérant le fonctionnement des écosystèmes.

Certains éléments liés à l'urbanisation et aux activités économiques (infrastructures de transport, équipements, installations, ouvrages...) peuvent avoir des impacts importants sur les milieux naturels et sur les fonctionnalités écologiques. L'impact des infrastructures et des ouvrages de transport sur la fonctionnalité écologique des espaces est reconnu comme l'un des enjeux principaux.

D'autres nuisances sont également reconnues comme étant des freins à la continuité écologique : éclairage nocturne, espèces exotiques envahissantes, bruit, activité de loisirs de plein air...

Neuf actions sont proposées pour limiter ces nuisances.

Exemples d'actions proposées :

- « Résorber les zones de rupture des continuités et points noirs identifiés en mettant en œuvre des mesures adaptées (création de passage à faune, adaptation d'ouvrages existants en ouvrages mixtes...) »

- « Accompagner la mise en place d'un éclairage plus compatible avec la faune, dans les villes, villages, et le long des aménagements linéaires »

- « Gérer les espèces envahissantes »

4.7 O7 : INTÉGRER LA NATURE DANS LES TISSUS URBAINS ET PÉRIPHÉRIQUES

Cet axe fait l'objet de deux objectifs :

- Préserver la nature dans les villes, les bourgs et les villages
- Assurer la connectivité des milieux dans les zones urbaines, périurbaines et rurales

Si la Trame Verte et Bleue en milieu urbain n'a pas été cartographiée, eu égard à l'échelle de représentation de l'Atlas du SRCE, elle ne reste pas moins un sujet de préoccupation et d'investissement fort pour le schéma régional. La nature en ville apporte à la fois qualité du cadre de vie et renforcement de la biodiversité. Une gestion adaptée (gestion écologique des espaces verts, végétalisation de pieds de murs...) peut permettre d'améliorer la capacité d'accueil de ces espaces.

Si l'attractivité démographique des villes ne se dément pas, ceux qui y résident ressentent un besoin accru d'espace qui les amènent à privilégier les zones périphériques, conduisant à une consommation des espaces, à une fragmentation des milieux, ou à une artificialisation des espaces naturels ou agricoles.

La mise en œuvre de la trame verte et bleue peut, en la matière, contribuer aux objectifs de préservation des espaces agricoles périurbains, fortement soumis à la pression foncière.

Huit actions sont proposées, dont une action participant à la lutte contre les changements climatiques.

Exemples d'actions proposées :

- « Mobiliser les outils et zonages existants dans les documents d'urbanisme pour préserver et gérer les espaces naturels et agricoles, urbains et périurbains »
- « Assurer les continuités écologiques entre les milieux urbains, périurbains, agricoles et littoraux »

5 LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU SRCE

Le dispositif de suivi et d'évaluation vise à permettre l'évaluation de la mise en œuvre du schéma et des résultats obtenus du point de vue de la préservation ou de la remise en bon état des continuités écologiques.

Pour cela, la Région Poitou-Charentes a retenu 15 indicateurs, présentés dans le tableau ci-dessous :

- 10 sont issus du dispositif national, dont 3 ont été modifiés dans leur intitulé afin de mieux correspondre aux caractéristiques régionales ;
- 5 sont spécifiques à la Région Poitou-Charentes.

Code de l'indicateur (dispositif national)	Nom de l'indicateur	Interlocuteur
	Nombre de création et de mise à jour d'atlas de répartition de groupe d'espèces en Poitou-Charentes	Région
RC	Nombre et surface des réservoirs de biodiversité et des corridors du SRCE par type d'objectif	Etat et Région
ACT1 INFRA modifié	Nombre de réalisation de traitement des obstacles liés à des infrastructures linéaires de transport	DREAL (DIR ou gestionnaires d'infrastructures)
ACT2 modifié	Montants alloués aux actions et engagements figurant dans le plan d'action stratégique du SRCE	Etat et Région
ACT6	Présence d'objectifs chiffrés dans le plan d'action stratégique du SRCE	Etat et Région
ACT4 modifié	Nombre de nouveaux projets structurant de territoires (approche collective à l'échelle d'une ou plusieurs continuités écologiques) ayant pour objectif la préservation et la remise en bon état de continuités écologiques	DREAL (SCTE)
	Surface contractualisée sur les MAE bocage	DRAAF
GOUV2	Nombre de projets en faveur des continuités écologiques co-construits par plusieurs partenaires, financés par l'Etat ou la région	Etat et Région
	Part de l'étalement urbain sur les éléments de la TVB	DREAL (SECLA)
SCAP	Nombre d'aires protégées faisant partie des éléments TVB identifiés dans le SRCE	Etat et Région
URBA1	Nombre de documents d'urbanisme révisés ou modifiés prenant en compte le SRCE	Etat et Région
GOUV1	Nombre de réunions du Comité régional Trame verte et bleue	Etat et Région
INFO	Nombre d'action de communication, de sensibilisation et de formation sur les enjeux du SRCE	Etat et Région
	Evolution du nombre de contributeurs à l'observatoire de la mortalité routière de Poitou-Charentes	Poitou Charentes Nature
	Evolution du nombre de connexion au site TVB régional	Observatoire Régional de l'Environnement

Conformément aux dispositions du code de l'Environnement, l'évaluation de la mise en œuvre du SRCE permettra au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional de déterminer après six années de mise en œuvre si le SRCE doit être révisé ou non.

Pour en savoir plus ...

<http://www.tvb-poitou-charentes.fr/>

